

mesures qui peuvent être prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et qui sont considérées comme souhaitables en soi : il est sage que les pays les prennent unilatéralement. D'autres mesures, en revanche, peuvent entraîner des coûts importants ou peuvent conférer un avantage ou un désavantage concurrentiels à certains pays. Avant de mettre en place ces mesures, les pays doivent avoir l'assurance que le fardeau sera partagé et qu'ils ne seront pas pénalisés au niveau de la compétitivité internationale. Ce principe s'applique tout particulièrement au cas du Canada, qui possède une économie extrêmement ouverte et dont le bien-être économique dépend fortement du commerce international.

Souplesse : Le principe de la souplesse comporte plusieurs aspects. Il est fondé sur la notion que la compréhension scientifique et socio-économique que l'on a du problème du réchauffement de la planète et des solutions à ce dernier n'est pas complète. Aussi y a-t-il lieu de permettre à la Stratégie d'action nationale d'évoluer en fonction de l'émergence de nouvelles données et de nouvelles technologies. Il repose également sur l'hypothèse que différents ordres d'autorité et différents secteurs peuvent souhaiter s'attaquer au problème de différentes manières. Conférer une grande souplesse à la stratégie canadienne fera en sorte que le problème du réchauffement de la planète sera traité de la façon la moins coûteuse et de façon à limiter au minimum les conséquences économiques néfastes pour une région donnée.

RECOMMANDATION 1 (paragraphe 1.11)

Nous recommandons également que des mesures soient prises dès maintenant, et non pas dans 3 ou 5 ans, pour réduire considérablement les concentrations des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale et plus particulièrement au Canada.

Réponse :

- Dans la stratégie d'action nationale sur le changement climatique et le Plan vert, on demande qu'une méthode progressive et graduelle soit suivie en vue de limiter les émissions des gaz à effet de serre. Il s'agira d'abord d'adopter les mesures les plus évidentes en raison de leur économie ou parce qu'elles permettent également d'atteindre d'autres objectifs liés à la politique ou à l'environnement, en commençant par celles qui ont un délai d'exécution plus court.
- La consommation des combustibles fossiles constitue la principale source des émissions de CO₂ au Canada ainsi qu'une source importante d'autres gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ peuvent être limitées au moyen d'une réduction de la demande énergétique globale et d'un remplacement de l'approvisionnement par des sources d'énergie qui libèrent moins de carbone dans l'environnement. A court terme, il y a peu de possibilités de remplacer les combustibles fossiles par des sources d'énergie qui libèrent moins de carbone dans l'atmosphère. Par conséquent, le gouvernement fédéral mettra immédiatement l'accent, au niveau des mesures à adopter pour réduire les émissions de CO₂, sur l'amélioration du rendement énergétique. Le gouvernement fédéral encouragera également les provinces et les municipalités à faire de même.
- Les chlorofluorocarbones (CFC) sont mieux connus comme des substances destructrices de la couche d'ozone. Toutefois, les CFC constituent également un groupe important de gaz à effet de serre. Les mesures visant à réduire la consommation des CFC jouent un double rôle sur le plan de l'environnement.